

Collèges, syndicats mixtes : le Département épingle

Un rapport de la chambre régionale des comptes pointe du doigt des défaillances dans la gestion du conseil départemental. Est notamment remis en cause le nombre de collèges publics.

Trop peu de collégiens pour un trop grand nombre d'établissements publics ? Implications illégales dans des syndicats mixtes ? Le Département de l'Orne a été épingle par la chambre régionale des comptes (CRC) de Normandie dans un rapport réalisé entre 2015 à 2019.

Fourni au conseil départemental le 29 juin 2021 avec des observations définitives, ce rapport a fait l'objet d'une présentation en session plénière, à Alençon, hier.

Une situation financière « saine »

Si la situation financière de la collectivité « **s'est nettement améliorée en 2019** », note la CRC, et que le Département « **a abordé la crise sanitaire de l'année 2020 dans une situation financière saine**, reste que selon la chambre des comptes : **La qualité des comptes de la collectivité est affectée par les limites de son dispositif de contrôle interne, le suivi imprécis de ses engagements, la connaissance très lacunaire de son patrimoine ainsi que des pratiques d'amortissement et de provisionnement qui méconnaissent la réglementation et sont de nature à fausser les résultats** ». Un constat qui rend un peu amer le président de l'assemblée et ses vice-présidents.

Trop de collèges dans le département ?

Sur les collèges d'abord. La chambre des comptes estime « **relativement faible** » le nombre d'élèves en comparaison au nombre d'établissements publics. Un taux d'occupation qui ne serait pas « **sans conséquence pour le Département** ».

Parmi les 31 collèges publics que compte l'Orne, cinq avaient, lors de la remise du rapport, un effectif inférieur à 200 élèves et douze accueillait entre 200 et 300 élèves. En

moyenne, en 2019, chaque établissement comptait 318 élèves. Des chiffres bien en deçà de la moyenne nationale avec 464 collégiens par établissement (en 2018).

Comme rappelé dans le rapport, « **avec 280 000 habitants, le département de l'Orne se distingue par son caractère rural, ainsi que par le vieillissement et la diminution de sa population** ».

Une cartographie qui fait sourire le président Christophe de Balorre et sa vice-présidente Véronique Louwagie, qui reprochent à l'institution de « **s'immiscer dans la gestion du Département** »

D'ailleurs, ils ne manquent pas de rappeler qu'à la rentrée 2020, « **26 élèves supplémentaires ont été enregistrés, alors qu'une diminution de 180 était attendue** ». Les effectifs de 2021 n'étant pas encore tout à fait connus.

Quand la CRC recommande « **d'adapter la carte des collèges et les capacités d'accueil à l'évolution démographique scolaire**, le président, lui ne l'entend pas de cette oreille. **Nous voyons le lien territorial, les conséquences de la fermeture d'un collège sur la vie des familles. Rien ne remplacera la proximité, n'en déplaise à la chambre.** »

Et d'ajouter : « **Le Département ne peut être d'accord avec une vision purement comptable [...] Il s'agit une question d'aménagement et d'attractivité du territoire, de bien-être de l'élève, (notamment sur les temps de transports), de finances publiques et de répercussions sur d'autres collectivités.** »

Syndicats mixtes : des relations « illégales » ?

Autre discordance : la participation financière du Département dans les syndicats mixtes. Deux liens sont particulièrement pointés du doigt, avec Normand Innov basé près de Flers, et le parc d'activités économiques de Sées. « **Le Département ne peut être membres d'organismes publics dont l'intervention serait étrangère à ses compétences** », avance la chambre régionale des comptes, allant jusqu'à définir cette implication comme « **illégale** », au regard de la loi NOTRe (1). Dans les compétences énoncées par la loi : les solidarités et la cohésion sociale.

Pour le conseil départemental : « **Il s'agit bien d'une intervention efficace, liée aux compétences du Département. Elle nous paraît vitale pour le maintien du tissu économique, mais aussi pour le maintien du tissu social dans notre département confronté à une démographie préoccupante** ».

Par ailleurs, pour lui, « **quitter le syndicat mixte du parc d'activité de Sées provoquerait un véritable séisme** ». Et pour cause, seul le Département intervient financièrement en tant que collectivité.

« **Quels partenaires ferions-nous si nous faisons défaut à nos engagements passés ?** questionne-t-il auprès de l'assemblée. **Que deviendraient-ils si nous devons nous retirer ?** » Majorité et oppositions s'accordent à continuer l'implication.

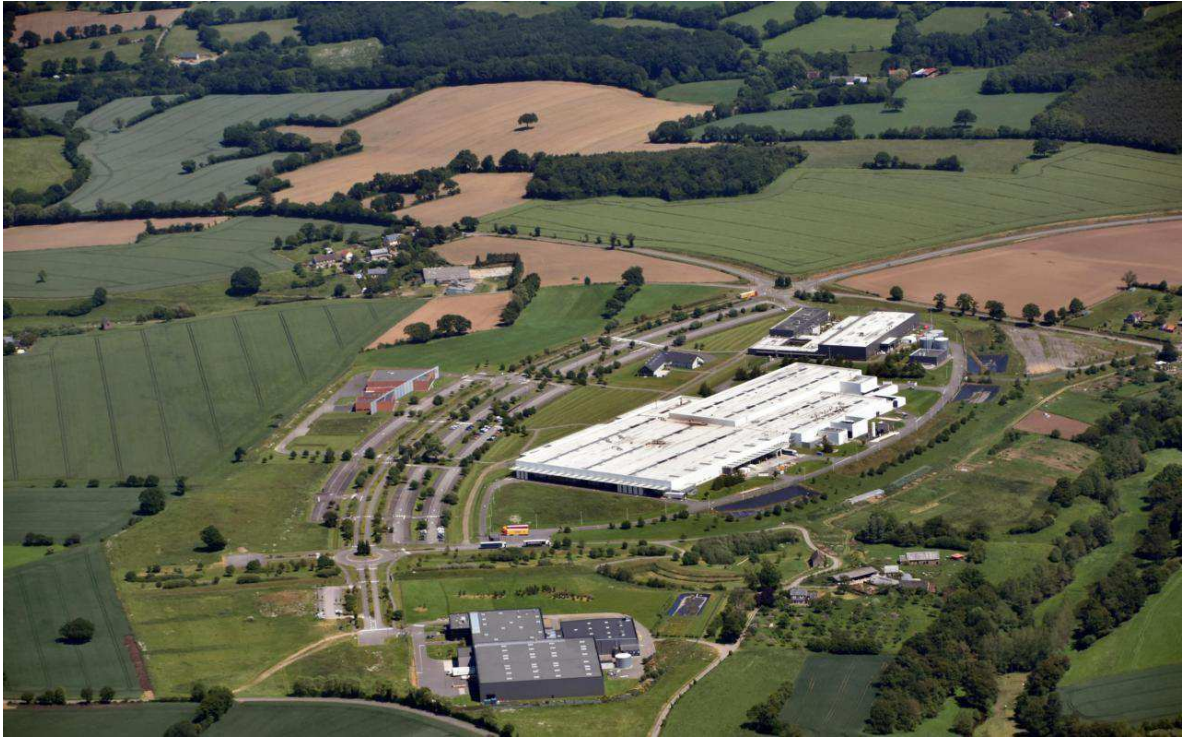
Au président de conclure : « **Quand je peux changer les choses, je le fais, quand c'est un choix politique, c'est non. Je suis invisible aux injonctions de la chambre, qui rappelle tout de même que dans ce rapport : 90 % des affaires ne posent aucun souci** ».

(1) Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015.

Narjisse EL GOURARI.



La chambre régionale des comptes de Normandie considère les collèges publics trop nombreux dans l'Orne. Illustration / Archives Yves-Marie Quéméner, Ouest-France



Le site de Normand'Innov à Caligny, au nord de Flers. Flers Agglo/Service communication